

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE124822028**

**Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à: 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à: 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 18 mars 2013

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### *La commission :*

#### *Président*

*M. Lionel Perez  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

#### *Vice-président*

*Mme Chantal Rouleau  
Arrondissement de Rivière-des-Praires –  
Pointe-aux-Trembles*

#### *Membres*

*M. Daniel Bélanger  
Arrondissement du Sud-Ouest*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Pierre Gagnier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

*Mme Ginette Marotte  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Marie Potvin  
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Lise Poulin  
Arrondissement de Lachine*

*M. Gaëtan Primeau  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve*

Montréal, le 13 mars 2013

M. Michael Applebaum  
Maire  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE124822028, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission relativement à un contrat ayant pour but la conclusion, avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), d'ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public  
12-12392 - 3 soumissionnaires.

À noter que, pour les motifs explicités dans le présent rapport, seul le contrat no. 1 (Environnement ROUTIER NRJ inc.) a fait l'objet d'un examen par la commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Lionel Perez  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE124822028.....	5
Conclusion .....	7

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - o Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - o Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - o Contrat accordé à un consortium;
  - o Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

**Mandat SMCE124822028**

**Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 - 3 soumissionnaires**

À sa séance du 27 février 2013, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1124822028. Ce dossier répondait au critère suivant :

pour le contrat no 1 (Environnement routier NRJ Inc.)

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ accordé à un adjudicataire qui en est à son quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 6 mars 2013, les élus membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat SMCE124822028 qui lui avait été confié. Ces derniers ont rencontré les représentants de la Direction des infrastructures (DI) et de la Direction de l'approvisionnement qui ont répondu à leurs questions.

Les responsables du dossier ont exposé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat. Afin d'en améliorer la qualité pour tous ses usagers, depuis plusieurs années déjà, le Service des infrastructures, transport et environnement, par l'entremise de la DI, procède au maintien et à la réhabilitation du réseau routier dans le cadre du programme de réfection routière (PRR).

Outre le programme de réfection routière (PRR), le Programme de contrats de travaux généraux 2013 appuie les efforts déployés pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier en période hivernale par des opérations mécanisées de remplissage des nids-de-poule. L'opération mécanisée de remplissage des nids-de-poule est réalisée au printemps et à l'automne, de même qu'après chaque redoux lors de la période hivernale.

Différents procédés ont été évalués par la Division de l'expertise et du soutien technique pour le remplissage mécanisé des nids-de-poule. Les deux procédés retenus sont le remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange bitumineux tiède ou froid contenant des fibres et le remplissage mécanisé de nids-de-poule avec mélange projeté de granulats, de fibres et d'émulsion de bitume.

La principale différence entre ces deux procédés consiste aux matériaux utilisés. Les deux procédés procurent des résultats similaires et sont utilisés sans égard à la profondeur des trous dans la chaussée, à leurs dimensions, à la température, etc.

La DI sera responsable de la coordination et de la gestion des interventions réalisées à l'intérieur de ces contrats. Les interventions seront planifiées au fur et à mesure que les besoins se feront sentir, en fonction de la détérioration de la chaussée causée par les variations de température en saison hivernale.

La période d'appel d'offres a été du 17 septembre au 17 octobre 2012, soit 31 jours. Il y eu six preneurs du cahier des charges et trois soumissions reçues. Deux des preneurs du cahier des charges n'ont pas motivé leur désistement et un autre n'était pas en mesure d'offrir les services demandés.

Un addenda a été émis le 16 octobre pour l'ajout d'une clause administrative.

L'écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme pour le mélange projeté (contrat à Environnement routier NRJ) est de 10,1 %. Les écarts constatés peuvent s'expliquer principalement par le facteur risque. S'agissant de travaux fortement liés aux variations climatiques, chaque entrepreneur a sa stratégie de soumission. Il doit, entre autre, s'assurer de la disponibilité de son personnel, prévoir les frais d'entretien du matériel et du chauffage des locaux d'entreposage de matériaux, etc., ce qui influence considérablement les prix soumis.

Un autre facteur important qui peut aussi faire varier de manière significative le coût horaire de l'opération de remplissage de nids-de-poule, c'est la quantité de matériaux mise en œuvre durant une heure de travaux et qui n'est que prévisionnelle. Les dépenses de l'entrepreneur augmenteront avec l'importance et le nombre de trous à réparer dans une heure de temps.

Comme il s'agit d'un contrat récurrent, la DI a été en mesure de constater une baisse de quelque 11 % des coûts horaires. Cette baisse est attribuable aux nombreuses modifications apportées lors du dernier appel d'offres, et parmi celles-ci :

- l'étalement de la durée du contrat sur une période de 3 ans;
- la garantie de 1000 heures par contrat sur 3 ans;
- l'allègement dans les exigences du devis (nombre minimum de camions, délai d'intervention, signalisation, etc.).

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions dans ce dossier. Ils ont d'abord constaté que la DI avait mis en pratique plusieurs des recommandations du Service du contrôleur général du 19 mars 2012 en ce qui a trait aux dossiers de colmatage mécanisé des nids-de-poule. Cependant, les membres ont déploré le fait que la DI n'ait pas lancé le processus d'appel d'offres plus tôt dans le présent contrat. Il aurait été plus approprié de faire en sorte d'octroyer les contrats six mois avant le début des opérations, comme le recommandait le Contrôleur général.

Les membres ont aussi manifesté leur étonnement devant l'émission d'un addenda à la veille de l'ouverture des soumissions demandant aux soumissionnaires de produire leur licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ils jugent qu'une telle omission dans

l'appel d'offres, rattrapée au dernier moment, est impardonnable et invitent la Direction de l'approvisionnement à faire preuve de plus de rigueur en cette matière.

Les membres ont aussi discuté du mérite de regrouper dans un même appel d'offres les deux techniques de remplissage de nids-de-poule. Si certains y ont vu un honnête effort pour créer de la concurrence et permettre l'arrivée de nouveaux joueurs, d'autres ont remis en question une telle logique. Un membre y a même vu un motif pour ne pas constater la conformité du processus d'appel d'offres.

Les commissaires ont aussi échangé sur la possibilité de réaliser les travaux de colmatage de nids-de-poule à l'interne. Les employés municipaux pourraient réaliser les travaux et la Ville n'aurait qu'à louer les équipements requis. Même s'il n'y a pas eu consensus, les membres ont jugé qu'il serait pertinent d'évaluer la faisabilité d'une telle option.

En conséquence, les membres de la commission émettent le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des infrastructures et la Direction de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

*Pour le contrat no. 1:*

*Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ accordé à un adjudicataire qui en est à son quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE124822028 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate à la majorité la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.

### **Recommandation adoptée à l'unanimité**

Que la Direction des infrastructures analyse de façon approfondie la possibilité de réaliser éventuellement les travaux futurs de remplissage des nids-de-poule à l'interne avec les employés municipaux.